

Orchestre
Philharmonique
de Strasbourg
Orchestre National
Directeur musical : Marko LETONJA

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

UN TIMBALIER CO-SOLISTE JOUANT LES PERCUSSIONS
Poste en catégorie 2A

Concours samedi 16 novembre 2019.

TOUTES LES EPREUVES ONT LIEU A STRASBOURG, AU PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES, Espace 1855 (salle de répétition de l'Orchestre).

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « recrutements » avant le 6 novembre 2019.

Début des épreuves à 9h30.

EPREUVES

**LE PROGRAMME DU CONCOURS SERA COMMUNIQUÉ LE
15 SEPTEMBRE 2019**

REMUNERATION

La rémunération, déterminée de cas en cas par référence aux deux premiers échelons de la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, s'établit comme suit :

Indice brut 777 (premier échelon) soit traitement mensuel brut de 2 994.37 €
Ou Indice brut 790 (second échelon) soit traitement mensuel brut de 3 045.92 €

Compléments de rémunération :

- Prime de fin d'année (13^e mois)
- Régime indemnitaire : 212.65 €/mois
- Indemnité d'usure et d'entretien d'instrument : 60.98 €/mois
- Indemnité vestimentaire : 180 €/an
- Forfait audiovisuel : 1 000 €/an
- Supplément familial (le cas échéant)

Le classement indiciaire (premier ou second échelon) sera fixé par prise en compte des services effectués au titre d'une formation régionale ou nationale de statut identique à l'O.P.S. ou par référence aux acquis professionnels et artistiques.

PRISE DE FONCTION

Prise de fonction : date à convenir d'un commun accord, le poste étant vacant le jour du concours
Obligations contractuelles : 30 services/mois

Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.